



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 octobre 2003

**Secteur 'La Cotelette' - Participation pour voirie nouvelle et
réseaux - acquisition de l'emprise de la voirie et du bassin d'orage -
convention de servitude de passage de réseaux d'assainissement
eaux pluviales**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2003

DELIBERATION D20030381

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal du 19 mai 2003 a délibéré sur le principe d'une participation pour voie nouvelle et réseaux PVNR dans le secteur de la Cotelette.

La réalisation de ces travaux nécessite :

- l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement du chemin rural existant pour une surface de 1883 m² prélevée sur les parcelles IW n° 122 et 165

- la réalisation du bassin d'orage sur la parcelle IW n° 119 pour une surface de 1200 m².

Les surfaces définitives seront déterminées après bornage par un géomètre.

Une convention de servitude de passage du réseau assainissement sur les parcelles IW n° 122 – 165 et 119 entre le réseau public et le bassin d'orage et un droit d'accès jusqu'au bassin d'orage à partir de la rue de Cholette sera également conclue.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser les acquisitions décrites ci-dessus ;
- approuver la convention de servitude de passage de réseaux d'assainissement – eaux pluviales ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié et la convention de servitude à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER